



**Bilan de la qualité de l'eau produite à des fins de consommation humaine
du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022**

Paramètres	nombre minimal d'échantillons dont le prélèvement est obligatoire en vertu du règlement sur la qualité de l'eau potable	Nombre d'échantillons prélevés	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Normes respectée
Bactériologique (coliformes totaux, E.coli, colonies atypiques)	24 échantillons au total soit 2 par mois	24 échantillons au total soit 2 par mois	24 échantillons au total soit 2 par mois	oui
Turbidité	12 échantillons au total soit 1 par mois	12 échantillons au total soit 1 par mois	12 échantillons au total soit 1 par mois	oui
Trihalométhanes totaux (chloroforme, bromodichlorométhane, chlorodibromométhane, bromoforme)	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	oui
Inorganiques (nitrites/nitrates)	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	4 échantillons au total soit 1 par trimestre	oui
Inorganiques (plomb/cuivre)	5 échantillons de juillet à octobre	5 échantillons de juillet à octobre	5 échantillons de juillet à octobre	oui
Inorganiques (antimoine, arsenic, baryum, bore, cadmium, chrome, cyanure, fluorure, mercure, sélénium, uranium)	1 échantillon entre juillet et octobre	1 échantillon entre juillet et octobre	1 échantillon entre juillet et octobre	oui
Manganèse	2 échantillons au printemps et à l'automne	2 échantillons au printemps et à l'automne	2 échantillons au printemps et à l'automne	oui

Carl Lavoie

opérateur en assainissement des eaux